

DES JEPS

Spécialité performance sportive mention aviron

EFFECTIF : 15 personnes.

Le CREPS de Vichy se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

PUBLIC :

- Tout public en situation professionnelle ou souhaitant se professionnaliser en aviron ayant déjà les compétences à entraîner au niveau national.



LE METIER :

- Le titulaire du DES JEPS met en oeuvre des projets de performance sportive et pilote des systèmes d'entraînement,
- Il acquiert les compétences indispensables au métier d'entraîneur expert d'aviron et de formateur de cadres,
- Il dirige des structures d'aviron
- Le DES JEPS permet d'encadrer contre rémunération tout public, sur tout type de bateau et sur tout milieu.

CONDITION D'INSCRIPTION À LA FORMATION :

Pour s'inscrire en formation, le candidat doit avoir 18 ans et être en possession de :

- L'AFPS ou la PSC1,
- Un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités nautiques.,
- Une attestation de natation, 100 m nage libre départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 m de profondeur.

EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION :

Pour s'inscrire aux épreuves de sélection, le candidat doit être en possession de deux attestations établies par le directeur technique national de la FFA :

- Une attestation mentionnant la capacité du candidat à être autonome en skiff (Les candidats titulaires du brevet d'aviron d'or et les sportifs de haut niveau sont dispensés de cette attestation)
- Une attestation mentionnant la capacité du candidat à entraîner un équipage évoluant au niveau national.

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

Ophélie SIMON - CREPS de Vichy
ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr
Didier LERBOULET - FFA
didier.lereboulet@avironfrance.fr
Pascal MOREL - FFA
pascal.morel@avironfrance.fr

Sont dispensés des 2 attestations : les candidats titulaires du DEJEPS perfectionnement sportif mention aviron.

Pour tout renseignement concernant les attestations, contacter Erell LE MINEZ à la FFA : erell.leminez@avironfrance.fr.

ÉPREUVES DE SELECTION : 11 - 12/10/2016

1/ Une épreuve écrite, à partir d'une vidéo, portant sur les connaissances générales liées à la pratique, l'enseignement et l'entraînement de niveau national en aviron.
Durée : 2 h. Coefficient 1.

2/ Une séance d'analyse vidéo portant sur la prestation technique d'un équipage évoluant au niveau national.
Durée : 1h. Coefficient 1.

POSITIONNEMENT : 12 - 13/10/2016

Il est organisé par le CREPS de Vichy pour les candidats admis aux épreuves de sélections.

Il permet de prononcer des allègements de formation sans dispenser des épreuves certificatives de chaque UC.

DURÉE DE LA FORMATION :

Durée totale de formation : 497 h en centre de formation.

Soit 14 semaines de 35h réparties sur 12 mois + 7h de positionnement

- S 1 du 14 au 18/11/2016 dans votre club
- S 2 du 21 au 25/11/2016 au CREPS de Vichy
- S 3 du 5 au 9/12/2016 au CREPS de Vichy
- S 4 du 9 au 13/01/2017 au CREPS de Vichy
- S 5 du 23 au 27/01/2017 à Lyon
- S 6 du 6 au 10/02/2017 sur pôle France
- S 7 du 13 au 17/03/2017 au CREPS de Nantes
- S 8 du 3 au 7/04/2017 au CREPS de Vichy
- S 9 du 24 au 28 avril 2017 en stage ETR
- S 10 du 15 au 19/05/2017 au CREPS de Vichy
- S 11 du 25 au 29/09/2017 à Vichy ou INSEP
- S 12 du 23 au 27/10/2017 à Toulouse ou INSEP
- S 13 du 13 au 17/11/2017 à Nancy ou Vichy
- S 14 du 27/11 au 01/12/2017 au CREPS de Vichy

CONTENU DE LA FORMATION :

UC transversales :

- UC 1 Conduire la stratégie d'une organisation en aviron
- UC 2 Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation en aviron

UC spécifiques à la mention aviron :

- UC 3 Diriger un système d'entraînement en aviron
- UC 4 Encadrer l'aviron en sécurité

